

de 17 des syndicats qui sont impliqués dans le différend d'aujourd'hui. J'ai représenté pendant 30 ans les employés de la circulation en cause. Personne d'autre que moi, depuis 30 ans, n'a été nommé par les employés de la circulation dont je parle, jusqu'à récemment. Je pense pouvoir parler en connaissance de cause des circonstances, des conditions et des hommes concernés dans le différend.

Ce sont de bons citoyens, respectueux des lois. Ils sont sages aussi, en règle générale. Ils forment l'une des meilleures classes de citoyens que nous ayons au Canada. Je tiens à préciser que je ne suis pas en faveur de leur accorder seulement 18 p. 100. Je leur aurais donné davantage.

L'honorable M. McCutcheon: Combien?

L'honorable M. Roebuck: Laissez faire combien. C'aurait été très près de ce qu'ils réclament—très près.

L'honorable M. Walker: Combien demandaient-ils?

L'honorable M. Roebuck: Ils demandaient près de 30 p. 100 et nous leur offrons 18 p. 100. Toutefois, c'est là mon opinion personnelle sur la question. Je n'aurais pas parlé d'arbitrage, mais qu'il me soit permis d'assurer à mon honorable ami le sénateur Croll, que le bill n'établit pas l'arbitrage à la fin des négociations qui auront lieu immédiatement après l'entrée en vigueur de la loi et le retour au travail.

A l'heure actuelle, le Parlement du Canada a le pouvoir d'adopter une loi ordonnant l'arbitrage. Le bill se contente de transférer ce pouvoir non pas du Parlement mais à l'exécutif. Il ne fait rien d'autre. Il est probable que cela ne s'appliquera jamais. J'ai bon espoir qu'on ne s'en servira jamais, et si j'avais rédigé le projet de loi, je n'en aurais jamais parlé.

Je leur aurais tout simplement dit de poursuivre leurs négociations, et de faire confiance à l'avenir.

Cependant, honorables sénateurs, quelqu'un devait rédiger le projet de loi, et notre constitution est faite de façon que cette responsabilité retombe sur le pouvoir exécutif. On a rédigé le projet de loi, et je crois que seul les partisans acharnés pourraient prétendre qu'on ne l'a pas rédigé avec tout le soin et le dévouement possibles et les meilleures intentions dans le but de mettre fin à la grève d'une façon qui ne paralyserait pas trop l'économie de notre pays.

Nous pourrions tous dire que c'est un mauvais projet de loi par certains aspects, mais c'est le seul projet de loi dont nous sommes saisis. C'est la seule mesure dont

nous disposons pour mettre fin à cette grève désastreuse.

C'est pourquoi j'ai l'intention de l'appuyer, et je me propose d'inciter mes amis des syndicats de cheminots—et j'en ai un grand nombre—à accepter ce bill, à retourner à leur poste et de compter bénéficier, à l'avenir, d'autres concessions, si tel est leur désir.

J'ai confiance, honorables sénateurs, que c'est cela qui se produira. Je vous signale la déclaration faite hier soir, à la radio, par M. Kelly, vice-président de la Fraternité des agents de trains, selon laquelle son syndicat se soumettra à la loi. Je possède d'autres renseignements qui me permettent d'avoir toute confiance que, aussitôt ce bill approuvé par le représentant de Son Excellence le Gouverneur général, des dépêches sillonneront le pays et demanderont aux cheminots de retourner au travail. J'ai confiance aussi que des dépêches de ce genre seront expédiées par tous les autres chefs syndicalistes, qui ordonneront à leurs membres de se soumettre à la loi, telle qu'elle est formulée dans ce bill, et que, dès la matinée, bon nombre de trains se mettront en marche, surtout les trains de voyageurs. En mettant de côté toutes mes critiques, du reste assez faibles, je suis disposé à appuyer ce bill.

Permettez-moi, toutefois, de dire à mes amis de l'extérieur, qui m'entendent peut-être, que le Parlement canadien est la citadelle de la liberté au Canada et qu'il n'en est pas d'autre. Nous, Canadiens, avons vécu ensemble, dans le bonheur et la paix, pendant déjà un siècle, dans le milieu le plus libre du monde entier, probablement, et même l'Angleterre n'est pas exclue de ma déclaration. Nous avons été généreux les uns envers les autres. Nous nous sommes développés rapidement. Nous sommes libres. Nos femmes et nos enfants peuvent marcher dans les rues en toute sécurité, et nous possédons les droits et libertés d'hommes libres. Nous marchons tête haute devant le monde entier et ne faisons de courbettes devant personne. Cela s'est accompli sous le régime parlementaire.

Quel est l'autre choix? Qu'arrivera-t-il si l'on n'obéit plus à l'une ou l'autre, voire à l'ensemble des lois du Canada? Qu'est-ce qui s'ensuivra? La confusion? Un régime militaire? Une dictature? Quoi encore?

L'honorable M. Choquette: L'anarchie.

L'honorable M. Roebuck: Est-ce exactement la sorte de confusion qui résulte lorsque l'employeur terrorise d'un côté et que les batailleurs, les gangsters s'infiltrent dans les rangs des travailleurs et combattent dans les rues? J'ai vu des combats de rue à Toronto